

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 01

N° 2024-03-05

Séance du 02 avril 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**
Et le deux avril

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Sylvain OLLIER.

Absents excusés : /

Absente : Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2023-2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de l'église pour la mise en conformité de l'armoire de protection au clocher. Le coût total de l'opération est de 2 206.14 € HT soit 2 647.37 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 60.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 1323.68 € de subvention pour un montant de 2 206.14 € de travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Arrêté le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 1	60.00 %	1 323.68 €
Fonds libres et/ou emprunt	40.00 %	882.46 €
TOTAL € HT		2 206.14 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 10 Pouvoirs : 0 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

AGEDI
Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
019-211914106-20240402-2024_03_05-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04.04.2024
Et de la publication le 04.04.2024
A MONESTIER-MERLINES, le 04.04.2024

Le Maire,



AGEDI Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2024 019-211914106-20240402-2024_03_05-DE